

Disparition du couvert forestier ivoirien et les mécanismes de protection : cas de la forêt classée de l'Anguédédou (Abidjan – côte d'ivoire)

Kouakou Jean Marie Vianney KOUADIO

kouadiojmv@gmail.com

LAVRY Lobohon Suzanne Epouse YAO

lavryyao@gmail.com

Université Felix Houphouët Boigny d'Abidjan, Côte d'Ivoire

Résumé

Cet article analyse la dégradation continue du couvert forestier ivoirien, passé de 16 millions d'hectares en 1960 à environ 1,6 million aujourd'hui, en prenant pour terrain d'étude la forêt classée d'Anguédédou, relique périurbaine stratégique pour l'équilibre écologique d'Abidjan. L'introduction met en évidence l'importance écologique, climatique et hydrique de cette forêt, tout en soulignant les pressions anthropiques, les déclassements successifs (perte de 88 % de sa superficie) et les limites des politiques publiques malgré la création de structures comme la SODEFOR et l'ANDE. L'objectif est d'évaluer les mécanismes de protection et de régénérescence, d'identifier leurs composantes et d'analyser les liens fonctionnels entre elles. La méthodologie repose sur une approche qualitative et systémique, avec un échantillonnage raisonné ciblant les acteurs institutionnels (direction et agents de la SODEFOR) et les responsables villageois riverains. Les données ont été collectées à partir de guides d'entretien semi-directifs. Les résultats montrent que le mécanisme combine surveillance forestière, participation communautaire, appui institutionnel, reforestation et alternatives économiques (agroforesterie), encadrés par le Code forestier. Toutefois, son efficacité demeure limitée par l'insuffisance des ressources, les tensions socio-économiques locales et surtout l'instabilité institutionnelle, qui fragilise la continuité des politiques environnementales et compromet la durabilité de la protection forestière.

Mot clés : Déforestation ; gouvernance environnementale, mécanismes de protection, participation communautaire, forêt classée d'Anguédédou

Abstract:

This article analyzes the ongoing degradation of Côte d'Ivoire's forest cover, which has fallen from 16 million hectares in 1960 to around 1.6 million today, using the Anguédédou classified forest, a strategic peri-urban relic for the ecological balance of Abidjan, as a case study. The introduction highlights the ecological, climatic, and water-related importance of this forest, while emphasizing anthropogenic pressures, successive downgradings (loss of 88% of its area), and the limitations of public policies despite the creation of structures such as SODEFOR and ANDE. The objective is to evaluate protection and regeneration mechanisms, identify their components, and analyze the functional links between them. The methodology is based on a qualitative and systemic approach, with reasoned sampling targeting institutional actors (SODEFOR management and agents) and local village leaders. Data were collected using semi-structured interview guides. The results show that the mechanism combines forest monitoring, community participation, institutional support, reforestation, and economic alternatives (agroforestry), all governed by the Forest Code. However, its effectiveness remains limited by insufficient resources, local socio-economic tensions, and above all institutional instability, which undermines the continuity of environmental policies and compromises the sustainability of forest protection.

Keywords : Deforestation ; environmental governance ; protection mechanisms ; community participation ; Anguédédou classified forest

Introduction

La forêt constitue un réservoir dynamique de ressources forestières, de carbone et de biodiversité qui grandit à mesure qu'elle s'étend et mature (CIFOR, 2022). La forêt est aussi le pilier protecteur de l'agriculture dont les performances pour certaines cultures sont mondialement connues (MINEF, 2017). La dégradation du couvert forestier constitue aujourd'hui l'un des enjeux environnementaux majeurs en Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement en Côte d'Ivoire, pays historiquement caractérisé par une forte richesse forestière. Estimé à près de 16 millions d'hectares au début des années 1960, le couvert forestier ivoirien a connu une réduction drastique pour atteindre environ 1,6 million d'hectares à l'heure actuelle (MINEF, 2017). Cette régression rapide s'inscrit dans un contexte de pressions anthropiques croissantes, liées notamment à l'expansion

agricole, à l'urbanisation accélérée et aux dynamiques foncières (Chatelain et al., 2004 ; N'Guessan et al., 2016).

Dans ce paysage de déforestation généralisée, les forêts classées apparaissent comme des espaces stratégiques de conservation, tant pour la préservation de la biodiversité que pour le maintien des équilibres climatiques et hydriques. Parmi elles, la forêt classée d'Anguédédou, située en périphérie du district d'Abidjan, constitue une relique forestière périurbaine d'une importance écologique majeure. Elle joue un rôle essentiel dans la régulation du climat urbain, la séquestration du carbone et la protection des ressources en eau (Oura, 2012 ; Barry, 2022). Toutefois, malgré son statut juridique et les dispositifs de protection dont elle fait l'objet, cette forêt connaît une dégradation continue, marquée par des infiltrations, des occupations illégales et le développement d'activités agricoles telles que l'hévéaculture, la culture du palmier à huile et la culture de l'ananas (Oura, 2012 ; N'Guessan et al., 2016).

Face à cette situation, l'État ivoirien a mis en place un ensemble de mécanismes de protection et de régénérescence, reposant sur l'action d'institutions spécialisées telles que la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) et l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE), ainsi que sur des cadres réglementaires et des initiatives de reforestation et de participation communautaire (Ministère des Eaux et Forêts, 2017). Ces dispositifs traduisent une volonté politique affirmée de préserver les ressources forestières et de répondre aux enjeux du changement climatique.

Cependant, un paradoxe persistant se dégage : malgré l'existence de ces mécanismes formels de gouvernance environnementale, la déforestation se poursuit, y compris dans des espaces protégés comme la forêt classée d'Anguédédou. Ce constat invite à dépasser une lecture strictement institutionnelle des politiques de conservation pour interroger les conditions réelles de leur mise en œuvre et de leur efficacité. À cet égard, plusieurs travaux soulignent que l'efficacité des politiques environnementales en Afrique dépend fortement de la qualité de la gouvernance et de la stabilité institutionnelle (Compagnon, 2011 ; Kouamé et al., 2018).

Dès lors, comment expliquer la persistance de la déforestation dans un contexte caractérisé par l'existence de dispositifs formels de protection forestière ? Il s'agit d'analyser dans quelle mesure les limites des mécanismes de protection relèvent non pas uniquement de leur conception, mais des conditions socio-économiques des populations locales et de l'instabilité de la gouvernance environnementale.

Dans cette perspective, cette étude pose l'hypothèse selon laquelle l'inefficacité relative des mécanismes de protection de la forêt classée d'Anguédédou s'explique par un décalage entre des dispositifs institutionnels formels et des conditions socio-économiques et institutionnelles défavorables, caractérisées notamment par une faible capacité des populations à adopter des alternatives économiques durables et par une instabilité des structures de gouvernance. Cette hypothèse s'inscrit dans le prolongement des travaux sur les systèmes socio-écologiques, qui montrent que la durabilité des ressources dépend des interactions entre institutions, acteurs et environnement (Ostrom, 2009), ainsi que des approches en termes de capacités qui soulignent l'importance des conditions sociales dans la capacité des individus à adopter des comportements durables (Sen, 1999).

Pour vérifier cette hypothèse, la recherche adopte une approche qualitative et systémique, fondée sur l'analyse des interactions entre acteurs institutionnels et communautaires impliqués dans la gestion de la forêt. Elle vise, d'une part, à identifier les composantes des mécanismes de protection, et, d'autre part, à analyser les dynamiques sociales, économiques et institutionnelles qui conditionnent leur fonctionnement et leur efficacité.

En mettant en lumière les logiques sociales à l'œuvre derrière les dispositifs de conservation, cette étude ambitionne de contribuer à une meilleure compréhension des enjeux de gouvernance environnementale en contexte africain, en soulignant que la durabilité des politiques forestières dépend autant des arrangements institutionnels que des conditions sociales dans lesquelles elles s'inscrivent (Larrère & Larrère, 2015).

Pour répondre à cette préoccupation majeure, ce travail vise à étudier les mécanismes mis en place pour la protection et la régénérescence de la forêt classée de l'Anguédédou. Spécifiquement, il s'agit d'identifier les éléments qui constituent le mécanisme mis en place pour la protection du couvert forestier et d'analyser lien et le fonctionnement qui existe entre ces différents éléments du mécanisme

Cadre théorique

L'analyse de la dégradation du couvert forestier et des mécanismes de protection de la forêt classée d'Anguédédou peut être approfondie en mobilisant non seulement l'approche des systèmes socio-écologiques, mais également la théorie des capacités et la sociologie de la gouvernance environnementale.

Dans la perspective des systèmes socio-écologiques, développée notamment par Elinor Ostrom (2009), les ressources naturelles sont intégrées dans des systèmes complexes où interagissent institutions, acteurs sociaux et dynamiques écologiques. La durabilité dépend de la capacité des acteurs à élaborer des collectifs stables, à assurer leur mise en œuvre et à réguler les usages concurrents des ressources. Toutefois, cette approche peut être enrichie par une lecture plus critique des rapports de pouvoir et des inégalités sociales.

Dans cette perspective, la forêt classée d'Anguédédou peut être appréhendée comme un système socio-écologique structuré autour de plusieurs sous-systèmes interdépendants : un sous-système institutionnel constitué des structures étatiques chargées de la gestion forestière, un sous-système communautaire formé par les populations riveraines impliquées dans les dispositifs de surveillance, un sous-système économique marqué par les activités agricoles et les dynamiques foncières, et enfin un sous-système écologique aux ressources forestières et aux services écosystémiques correspondants. L'approche systémique permet ainsi d'analyser la déforestation comme le résultat d'interactions complexes entre ces différents niveaux d'organisation. Dans les contextes africains, plusieurs travaux soulignent que l'efficacité des mécanismes de conservation dépend largement de la qualité de la gouvernance environnementale et de la

capacité des institutions à articuler régulation étatique, participation communautaire et gestion durable des ressources naturelles (BIGGS et al., 2022 ; NORSTRÖM et al., 2022).

À cet effet, l'approche par les capabilités d'Amartya Sen (1999) permet d'éclairer les conditions dans lesquelles les populations locales participent réellement à la gestion forestière. En effet, la participation communautaire ne peut être efficace que si les individus disposent de libertés réelles (économiques, sociales, institutionnelles) pour choisir des alternatives à l'exploitation forestière. Ainsi, la dépendance des populations aux activités agricoles illégales traduit une faiblesse de leurs capabilités économiques, limitant leur adhésion aux dispositifs de conservation.

Par ailleurs, la sociologie de la gouvernance environnementale met en évidence que les politiques de conservation reposent sur des arrangements institutionnels souvent hybrides, combinant régulation étatique, normes internationales et pratiques locales (Compagnon, 2011). Dans ce cadre, la notion de « gouvernance multi-niveaux » permet de comprendre les tensions entre acteurs étatiques, communautés locales et organisations intermédiaires.

Enfin, l'intégration de la notion de capital social (Putnam, 1993) permet d'analyser la qualité des relations entre acteurs. Un capital social faible marqué par un manque de confiance, de coordination ou d'engagement limite l'efficacité des mécanismes participatifs, comme observé dans le fonctionnement inégal des comités de surveillance.

Ainsi, la forêt d'Anguédédou apparaît comme un espace où se combinent à la fois des contraintes institutionnelles (instabilité, faibles moyens), socio-économiques (dépendance aux ressources) et relationnelles (faible capital social).

Méthodologie

La présente recherche s'inscrit dans une démarche qualitative, particulièrement adaptée à l'analyse des dynamiques sociales et institutionnelles qui structurent la gestion des ressources naturelles. L'approche qualitative permet en effet d'explorer les représentations,

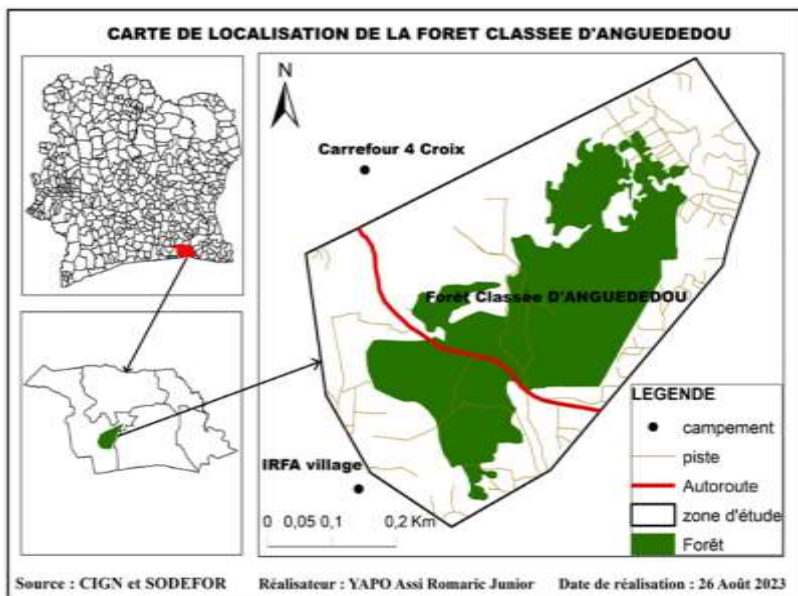
les pratiques et les interactions entre les différents acteurs impliqués dans les mécanismes de protection du couvert forestier (PAILLÉ & MUCCHIELLI, 2016). Dans cette perspective, l'étude s'appuie sur le cas de la forêt classée d'Anguédédou, choisie en raison des pressions anthropiques et des difficultés de gestion qui caractérisent cette relique forestière périurbaine.

La forêt classée d'Anguédédou est située au nord-ouest du district autonome d'Abidjan, entre 5°98 et 5°96 de latitude ouest et 3°76 et 3°73 de longitude nord. Elle est limitée au sud par la commune de Yopougon, à l'est par le parc national du Banco, au nord par les communes d'Anyama et d'Abobo et au sud-ouest par la commune de Songon. Ce site a été retenu en raison des transformations socio-environnementales qu'il connaît, notamment sous l'effet de l'urbanisation et de l'expansion des activités agricoles (BARRY, 2022).

La population d'étude est constituée d'acteurs directement impliqués dans la gestion ou affectés par les dynamiques de cette forêt. La sélection des enquêtés s'est appuyée sur un échantillonnage non probabiliste à choix raisonné, permettant d'identifier les personnes disposant d'une connaissance approfondie des mécanismes de gestion forestière. Au total, huit entretiens semi-directifs ont été réalisés : un entretien avec le directeur de la SODEFOR Anguédédou en raison de son rôle décisionnel dans la mise en œuvre des dispositifs de protection ; trois entretiens avec des agents techniques de la SODEFOR pour leur connaissance opérationnelle du terrain ; et quatre entretiens avec des autorités coutumières ou responsables locaux de villages riverains afin de comprendre les enjeux sociaux et les relations entre populations locales et administration forestière.

La collecte des données s'est appuyée sur l'utilisation d'un guide d'entretien semi-directif, permettant d'orienter les échanges autour de thématiques telles que les mécanismes de protection du couvert forestier, les formes de participation communautaire, les contraintes opérationnelles et les relations institutionnelles. Les entretiens ont été enregistrés, retranscrits intégralement puis soumis à une analyse de contenu thématique. Cette méthode consiste à identifier et regrouper les unités de sens autour de catégories analytiques permettant de

mettre en évidence les logiques sociales et institutionnelles structurant les mécanismes de protection de la forêt (BARDIN, 2013). L'interprétation des résultats a été guidée par une perspective systémique afin d'analyser les relations d'interdépendance entre les différents acteurs impliqués dans la gestion du couvert forestier.



Résultats

1. Éléments constitutifs du mécanisme de protection

Les résultats montrent que le mécanisme de protection repose sur une combinaison d'éléments interdépendants. La surveillance et le contrôle de la forêt sont assurés par les agents forestiers à travers des patrouilles régulières et l'installation de postes de contrôle. Ces agents sont dotés de moyens matériels tels que jumelles, radios et véhicules, facilitant leurs missions sur le terrain. Parallèlement, la participation communautaire joue un rôle crucial, avec l'instauration de comités

locaux de vigilance impliquant les populations riveraines. Ces comités, en lien étroit avec les agents forestiers, alertent rapidement en cas d'activités illégales ou suspectes. L'appui institutionnel se manifeste via des partenariats entre les ONG, les autorités locales et les services forestiers, assurant un accompagnement technique et matériel.

Ce soutien se concrétise notamment par des actions de reforestation : fourniture de plants adaptés, formation aux techniques de plantation, et suivi des jeunes plants pour garantir leur pérennité. Par ailleurs, l'introduction d'alternatives économiques, telles que l'agroforesterie ou des projets agricoles innovants, vise à réduire la pression exercée sur la forêt en offrant aux populations locales des sources de revenus moins destructrices. Enfin, le tout s'inscrit dans un cadre réglementaire strict, notamment le Code forestier ivoirien, qui fixe les règles et sanctions relatives à l'exploitation forestière.

À la lumière de l'approche d'Ostrom, le dispositif observé correspond à un système de gouvernance polycentrique combinant régulation étatique (SODEFOR), participation communautaire et appui d'acteurs intermédiaires.

Cependant, plusieurs principes de robustesse identifiés par Ostrom sont partiellement absents tels que la faiblesse du suivi et des sanctions effectives, les règles peu adaptées aux réalités locales et l'absence de mécanismes stables de résolution des conflits.

Cela explique pourquoi le système fonctionne davantage comme une juxtaposition d'actions que comme un véritable système intégré.

2. Fonctionnement et liens entre les éléments du mécanisme

L'analyse des interactions entre ces différents éléments révèle un système complexe et intégré, fondé sur la coordination entre acteurs multiples. La circulation d'informations entre les agents forestiers, les comités villageois et les ONG favorisent une action concertée et réactive. Les réunions de sensibilisation régulières renforcent l'engagement des populations locales, conditionné toutefois par la réussite des alternatives économiques proposées.

Toutefois, des contraintes opérationnelles subsistent, notamment l'insuffisance des ressources financières et humaines qui limite l'efficacité des patrouilles et des activités de reforestation. De plus, des tensions socio-économiques apparaissent entre les besoins de subsistance des populations et la préservation écologique, ce qui complique la gestion du territoire.

En outre, le fonctionnement inégal des comités de surveillance met en évidence un déficit de capital social. Ce déficit est perceptible au niveau de la faiblesse de l'engagement collectif, d'une coordination limitée et d'une confiance incomplète entre acteurs. Cela rejoint les analyses de Putnam qui soutient que sans réseaux sociaux solides et sans normes de réciprocité, les dispositifs participatifs restent formels.

Malgré ces défis, une synergie des actions est observée : la surveillance se complète par les efforts de reforestation et les initiatives économiques alternatives, tandis que le cadre réglementaire et l'appui institutionnel encadrent et soutiennent l'ensemble. La réussite du mécanisme dépend ainsi d'un système intégré où les populations, agents forestiers, ONG et autorités travaillent en étroite collaboration.

3. Contraintes institutionnelles et limites des mécanismes de protection

L'érosion drastique du couvert forestier, passé de 16 millions d'hectares en 1960 à environ 1,6 million aujourd'hui, met en lumière une responsabilité étatique marquée par une instabilité institutionnelle chronique. L'instabilité institutionnelle agit comme un facteur transversal qui affaiblit l'ensemble du système par la rupture de la continuité des politiques, la perte de mémoire organisationnelle, la démotivation des acteurs. Dans une perspective sociologique, cela traduit une gouvernance « discontinues », incompatible avec les temporalités longues des écosystèmes forestiers.

L'analyse de l'historique ministériel révèle que la valse des titulaires et les changements fréquents de dénominations du ministère de l'Environnement entraînent une rupture de la mémoire institutionnelle, diluant ainsi l'efficacité des stratégies de conservation

sur le long terme. Cette instabilité administrative fragilise la continuité des mécanismes de protection, transformant les politiques environnementales en actions éphémères qui peinent à freiner la dégradation de reliques forestières comme celle de l'Anguédedou, dont la superficie a déjà été réduite de 88 % par des déclassements successifs.

Cette fragilité de la gouvernance génère un décalage structurel entre le cadre réglementaire (Code forestier) et sa mise en œuvre opérationnelle sur le terrain. Malgré l'existence de mécanismes tels que les patrouilles de la SODEFOR ou les comités de vigilance villageois, l'insuffisance des ressources financières et le flou dans la chaîne de responsabilités gouvernementales limitent la portée de la surveillance. En conséquence, les dispositifs de protection se heurtent à une instabilité juridique qui laisse le champ libre aux infiltrations et aux cultures illégales (hévéa, palmier), prouvant que la pérennité de la forêt ivoirienne dépend désormais d'une sanctuarisation des institutions au-delà des cycles de remaniements politiques.

Discussion

1. L'instabilité institutionnelle : une « gouvernance de l'éphémère »

L'analyse de la chronologie ministérielle montre que la valse des titulaires et des dénominations constitue un frein majeur à la protection. Ce constat rejoint les analyses de Kouamé et al. (2018) sur la gouvernance environnementale en Côte d'Ivoire, qui décrivent une « institutionnalisation inachevée » empêchant la sédimentation d'une expertise technique. De même, Boutinot (2004) souligne que l'instabilité des structures de gestion en Afrique de l'Ouest favorise des politiques « au coup par coup », où la forêt devient un simple instrument de légitimation politique éphémère. Cette situation valide la thèse de la « forêt de papier » développée par Chatelain et al. (2004) : la protection existe juridiquement dans les décrets, mais s'efface devant l'instabilité des instances censées les appliquer.

Les résultats confirment que la question centrale n'est pas l'absence de mécanismes, mais leur fragilité structurelle. Cette situation correspond à une « gouvernance fragile », caractérisée par des institutions instables, des ressources limitées et une faible articulation entre niveaux d'action.

2. La participation communautaire entre collaboration et survie

Le mécanisme de protection repose sur une synergie entre agents forestiers et comités villageois. Cependant, vos résultats pointent des tensions entre besoins de subsistance et préservation. Ce point corrobore les travaux de Lamine Koné (2002), qui démontre que les populations riveraines sont souvent prises dans un conflit de loyauté entre survie économique (ananas, hévéa) et conservation. Par ailleurs, Gautier et al. (2005) expliquent que la « gestion participative » est souvent un échec lorsque l'État délègue la surveillance sans transférer de réels pouvoirs économiques aux communautés. Enfin, Compagnon (2011) souligne que dans ces contextes, la protection environnementale est perçue par les populations comme une forme de « colonialisme vert » si elle ne s'accompagne pas d'une justice sociale immédiate.

Les dispositifs participatifs observés relèvent davantage d'une logique d'implication que d'empowerment. Les populations sont mobilisées, mais ne disposent pas de pouvoir décisionnel réel, de ressources économiques suffisantes ni de marges de manœuvre autonomes. Cela confirme que la participation, sans redistribution des ressources, reste limitée dans ses effets.

3. Le déclassé et la responsabilité régalienn

La perte de 88 % de la superficie de l'Anguédédou par déclassés successifs montre que l'État est lui-même un acteur de la déforestation. Ce constat peut être croisé avec les recherches de N'Guessa et al. (2016), qui soulignent que le domaine classé est souvent utilisé comme une « réserve foncière » pour apaiser les tensions sociales urbaines. Oura (2012) renforce cette idée en montrant que l'Anguédédou est sacrifiée sur l'autel de l'urbanisation galopante d'Abidjan. D'un point de vue sociologique, cela rejoint la théorie de

Buttel (2002) sur l'État « schizophrène » : une administration qui doit simultanément assurer l'accumulation économique (logement, agriculture) et la légitimation écologique, la première l'emportant systématiquement sur la seconde dans les pays en développement.

On note une contradiction structurelle de l'État qui le présente comme un acteur ambivalent. Il est à la fois protecteur de la forêt (cadre légal), mais aussi agent de sa transformation (déclassements). Cette contradiction illustre une tension classique entre développement économique et conservation, où la priorité est souvent donnée aux impératifs socio-économiques immédiats. Les politiques publiques fonctionnent sur des cycles courts (politiques, administratifs), alors que la régénération forestière s'inscrit dans le long terme. Ce décalage constitue un facteur majeur d'inefficacité.

Conclusion

Cette recherche a eu pour objectif d'analyser les mécanismes mis en place pour la protection et la régénération de la forêt classée d'Anguédédou, dans un contexte marqué par la dégradation accélérée du couvert forestier ivoirien. En s'appuyant sur une approche qualitative et systémique fondée sur des entretiens semi-directifs réalisés auprès d'acteurs institutionnels et communautaires impliqués dans la gestion de cette forêt, l'étude a permis d'identifier les principaux dispositifs qui structurent sa protection.

Les résultats montrent que le mécanisme de protection repose sur une articulation entre la surveillance assurée par les services forestiers, la participation des populations riveraines à travers des comités locaux de vigilance, l'appui institutionnel des autorités publiques et des partenaires techniques, ainsi que des actions de reforestation et de promotion d'alternatives économiques telles que l'agroforesterie. Toutefois, l'efficacité de ce dispositif demeure limitée par plusieurs contraintes structurelles, notamment l'insuffisance des moyens opérationnels, les tensions socio-économiques locales et l'instabilité institutionnelle qui fragilise la continuité des politiques environnementales.

L'analyse montre que la déforestation ne peut être comprise uniquement comme une défaillance des mécanismes de contrôle, mais comme le produit d'un système socio-écologique marqué par une faiblesse des capacités économiques des populations, un déficit de capital social et une instabilité institutionnelle persistante.

L'efficacité des mécanismes de protection dépend moins de leur existence formelle que de leur capacité à produire des conditions sociales favorables à leur appropriation. Ainsi, la durabilité de la protection de la forêt classée d'Anguédédou dépend largement du renforcement de la gouvernance environnementale, de la stabilisation des institutions chargées de la gestion forestière et d'une intégration plus efficace des communautés locales dans les stratégies de conservation.

En définitive, cette recherche souligne que la protection des forêts en contexte africain ne peut être pensée indépendamment des dynamiques sociales, économiques et politiques qui structurent les territoires.

Références bibliographiques

BARDIN, Laurence. (2013). *L'analyse de contenu*. Paris : Presses Universitaires de France.

BARRY, Boubacar, 2022. *Étude sur la dynamique territoriale et la gestion de la forêt classée d'Anguédédou*. Abidjan : Université Félix Houphouët-Boigny.

BIGGS, Reinette., Schluter, Maja., et Schoon, Michael. (2022). *Principles for building resilience: Sustaining ecosystem services in social-ecological systems*. Cambridge : Cambridge University Press.

BOUTINOT Laure, 2004, « Le domaine forestier de l'État au Sénégal : une institutionnalisation inachevée », *Afrique contemporaine*, n°211(3), pp.

BUTTEL Frederick H., 2002, « Sociologie environnementale et tradition classique : débats récents, tranchés et non tranchés », In : G. SPAARGAREN, APJ MOL & FH BUTTEL, *Environnement et modernité globale*, pp. 35-50, Publications SAGE.

CHATELAIN, Cyrille., KADJO, Bénédict., KONÉ, Issa., et TANO, Yao, 2004, « Richesse spécifique et dynamique de la déforestation en Côte d'Ivoire », *Revue d'Écologie (Terre et Vie)*.

COMPAGNON Daniel, 2011. *La mise en œuvre des politiques environnementales en Afrique : entre mimétisme institutionnel et résistances locales*, Presses de Sciences Po, Paris.

GAUTIER, Denis., HAUTDIDIER, Benoît., et GAZULL, Lucie, 2005, « La gestion « participative » des forêts au Mali : entre injonctions internationales et réalités locales », *L'Espace géographique*, n°34(3), pp.

KONÉ Lassina, 2002. *Le foncier rural en Côte d'Ivoire : entre lois et pratiques sociales*, Karthala, Paris.

KOUAMÉ, Koffi François., N'GUESSAN, Adama., et ZORO, Bi Gohi, 2018, « Gouvernance forestière et défis de la conservation en Afrique de l'Ouest : le cas de la Côte d'Ivoire », *Revue ivoirienne de sociologie*, vol. 6, n°2, p. 45-62.

LARRÈRE Catherine et LARRÈRE Raphaël, 2015. *Penser et agir avec la nature : une enquête philosophique*, Paris : La Découverte.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, 2023. *Historique de la gouvernance ministérielle en Côte d'Ivoire (1981-2023)*, Gouvernement de Côte d'Ivoire.

MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS, 2017. *État des lieux du couvert forestier ivoirien et stratégies de préservation*, Abidjan.

N'GUESSAN, Adama., KOUAMÉ, Koffi François., et TIÉBRÉ, Marie-Solange, 2016, « Urbanisation et gestion des forêts périurbaines : le cas d'Abidjan », *Journal international des sciences biologiques et chimiques*, vol. 10, n°3, p. 1102-1115.

NORSTRÖM, Albert V., CVETKOVICH, George., ÖSTERBLOM, Henrik., et al., 2022. « Principles for knowledge co-production in sustainability research », *Nature Sustainability*, vol. 5, pp. 17-24

OSTROM, Elinor, 2009. « A general framework for analyzing sustainability of social-ecological systems », *Science*, vol. 325, n°5939, pp. 419-422.

OURA, Kouadio Romain, 2012, « La forêt classée de l'Anguédédou face à la pression urbaine », *Revue de géographie tropicale et d'environnement*.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES FORÊTS (SODEFOR), 2023. *Carte de localisation et statistiques de dégradation de la forêt classée d'Anguédédou*, Abidjan.

BIGGS Reinette, SCHLÜTER Maja, SCHOON Michael, 2022. *Principles for building resilience: Sustaining ecosystem services in social-ecological systems*, Cambridge University Press, Cambridge.

PAILLÉ Pierre et MUCCHIELLI Alex, 2016. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris : Armand Colin.

PUTNAM, Robert D., 1993. *Making democracy work*. Princeton University Press.

SEN, Amartya, 1999. *Development as Freedom*. Oxford University Press.